

Ukraine, partie 3 : la Thémis de l'état Orwellien soupçonnée de détournement de fonds...

écrit par Oleg Nesterenko | 20 janvier 2025





[Première partie ici](#)

[Deuxième partie ici](#)

Partie III

La Thémis de l'état Orwellien

Le 5 septembre 2024, une nouvelle réjouissante a été reçue par les partenaires Occidentaux de l'Ukraine : madame **Olga Stefanishina**, vice-premier ministre ukrainien pour l'Intégration Européenne et Euro-Atlantique a été nommée à l'unanimité des voix par le parlement ukrainien au poste de ministre de la Justice.

Hormis la responsabilité sur l'intégration européenne et Euro-Atlantique de l'Ukraine, cette gente dame a été choisie pour devenir le visage de la justice ukrainienne. Cette lourde responsabilité et, en même temps, l'honneur lui ont été accordés certainement pour son sens aigu de la justice

et ses valeurs morales à toute épreuve.

Il y a juste un détail qui ne pose, bien évidemment, aucun souci ni aux tenants du pouvoir à Kiev, ni aux amis euro-atlantique de l'Ukraine qui connaissent fort bien madame Stefanishina. Un détail que je vais quand même détailler en quelques lignes.

Avant et au moment même de sa nomination à la tête du ministère de la Justice ukrainien, Olga Stefanishina était, l'air de rien, en état d'inculpation pour corruption par la justice ukrainienne : elle est officiellement déclarée soupçonnée de détournement de fonds publics et d'abus de pouvoir en vertu de la partie 5 de l'article 191 du code pénal de l'Ukraine (son nom figure sur liste des accusés dans l'affaire de corruption sous le numéro 991/7772/23, daté du 26.09.2023).

La première audience pour l'affaire pénale de corruption de madame Olga Stefanishina a eu lieu auprès de la Haute Cour d'anti-corruption d'Ukraine, le 26 septembre 2023 et, depuis septembre 2024, l'accusée occupe le poste de ministre de la Justice ukrainienne. Le poste lui procurant, par la même occasion, le pouvoir juridique direct sur ceux qui sont en train de la juger.

Il serait faire preuve d'une grande légèreté d'esprit pour imaginer que dans un pays Orwellien où un accusé dans une affaire pénale devient ministre de la Justice, ce dernier ne serait pas déclaré non coupable pour les faits incriminés.

Consortium « Bulding UA »

Parmi une grande quantité de cas de grande corruption que l'Ukraine connaît au quotidien et dont j'ai l'embarras du choix pour les exposer, je vous en ai choisi un qui touche le domaine des travaux publics et, en même temps, celui de la génération des bénéfices de corruption grâce à de gigantesques pertes humaines sur les champs de batailles,

dont une grande partie est due aux civils envoyés de force par le régime de Zelensky à ce qu'on peut difficilement qualifier autrement qu'à l'abattoir (le thème fera l'objet d'un de mes prochains articles).

Il s'agit du projet de construction près de Kiev du plus grand cimetière militaire de l'Ukraine.

L'appel d'offre pour la construction près de Kiev de ce cimetière militaire a été remporté par l'entreprise kiévienne «Consortium «Bulding UA», dont l'offre s'élevait à 1,75 milliard de hryvnias (dans les 40 millions d'euros).

Le fait que c'est cette société et pas une autre qui a été retenue pour la réalisation du projet des travaux publics d'une importance nationale démontre certainement qu'elle s'est avérée être la meilleure au niveau du rapport qualité/prix proposé et parmi les plus compétentes sur le territoire de l'Ukraine dans le domaine des travaux publics.

Jusqu'au là tout va bien. Mais ce n'est pas tout. La particularité de ce Consortium constitué de trois entreprises (originaires des villes d'Odessa, du Dniepr et de la région de Kiev) et qui devait avoir l'air d'une joint-venture tout à fait ordinaire est dans le fait qu'il a été créé le 04.07.2024 – 1 jour après l'annonce de l'appel d'offres en question. Et le montant du capital social de ce « nouveau-né » qui a remporté l'appel d'offre avoisinant les 40 millions d'euros est remarquable : 1 million de grivnas, soit dans les 22.500 euros.

En dehors même des éléments exposés qui feraient déjà l'objet d'un examen judiciaire dans un pays où la lutte contre la corruption existerait comme telle, l'analyse des éléments du dossier de réponse du gagnant de l'appel d'offre par un système ukrainien indépendant « Youcontrol » **a conclu que non seulement le dossier du soumissionnaire «Consortium «Bulding UA» ne disposait pas**

d'éléments nécessaires pour la réalisation du projet, mais ne pouvait même pas être autorisé à prendre part à l'appel d'offre en question.

Strictelement aucune action de la part des autorités, ni aucun mis en examen n'a eu et n'aura, bien évidemment, jamais lieu dans cette affaire, bien qu'elle ait fait l'objet d'une divulgation et d'un scandale au niveau national. **Ce ne qui signifie qu'une seule chose : dans ce projet il existe des rétrocommissions, dont les bénéficiaires sont les personnes se situant au sommet de la pyramide de la corruption ukrainienne.**

Cela étant, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la corruption flagrante qui est un élément normal et même constitutif de la vie économique du candidat à l'adhésion dans l'Union Européenne qui est l'Ukraine.

Le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption

Le code pénal de l'Ukraine, de même que le code pénal de chaque pays, contiennent des dispositifs et procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption.

Dans le cadre de la politique de l'intégration européenne et selon les exigences de l'UE (contre la délivrance à l'Ukraine de 4 milliards d'euros d'aide supplémentaire), le 29 octobre 2024, la Verkhovna Rada (parlement) a adopté la loi (No 4033-IX) portant modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à la coopération avec la justice des auteurs des infractions pénales de corruption.

Notamment, son article 77 concernant les dispositifs s'appliquant aux personnes soupçonnées de corruption qui coopèrent avec l'enquête en dénonçant les complices et en apportant la réparation des préjudices, a été complété par

une seconde partie prévoyant la possibilité de confiscation des biens de la personne incriminée : « 2. *En cas d'exemption de l'exécution d'une peine avec probation sur la base d'un accord de plaidoyer dans le cadre d'une procédure pénale concernant une infraction pénale de corruption ou une infraction pénale liée à la corruption, sous réserve de l'accord entre les parties, une peine supplémentaire sous forme de confiscation de biens peut également être infligée* ».

À la suite de cet apport de « l'harmonisation » au code pénal ukrainien vis-à-vis de ceux de l'espace européen, Kiev a reçu les 4 milliards d'euros promis par Bruxelles.

Seulement, 22 jours après l'adaptation de la loi No 4033-IX, le 20 novembre 2024, la Verkhovna Rada adopte une nouvelle loi (No 4074-IX) portant une nouvelle modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption. **Dans cette nouvelle rédaction de la loi, la partie 2 de l'article 77 du code pénal est également modifié ? Non, tout est bien plus simple : elle disparaît, tout simplement.**

Ainsi, le code pénal de l'Ukraine revient dans son état « originel » et ne prévoit plus aucune possibilité de confiscation de bien des fonctionnaires condamnés dans les affaires de corruption, s'ils coopèrent avec l'instruction : ils peuvent dormir tranquille et ne plus s'inquiéter pour le destin de leurs biens mal acquis qui ont été mis en danger durant les 22 jours de l'existence de la loi adoptée fin octobre 2024.

Manque de chance, le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption par les « élus du peuple » siégeant au parlement ukrainien a été découvert. Après que leur l'initiative lumineuse soit devenue connue du grand public, un véritable scandale à l'échelle national a éclaté (il est à noter que, côté Union Européenne escroquée par

Kiev à hauteur de 4 milliards d'euros de plus, **Bruxelles n'a pas prononcé un mot sur le sujet, de même que les médias mainstream occidentaux de propagande**).

Bien que le peuple ukrainien soit aujourd'hui opprimé, persécuté et abaissé par le régime de Zelensky au niveau d'un simple troupeau de bétail tremblant de peur sous la menace permanente de répression, dont le niveau a grandement dépassé celui des années 1930 sous le régime de Staline, – la tentative des « représentants du peuple » à faire détourner la législation pour la préservation des biens pillés, volés et escroqués par les fonctionnaires-représentants du pouvoir a dépassé l'entendement et a donc fait soulever des voix même au sein des masses opprimées et habituées à se taire, afin de ne pas attirer les foudres de la répression.

Alors, le pouvoir installé à Kiev a dû reculer et abandonner son initiative qui faisait rêver la légion de fonctionnaires ukrainiens corrompus. Le député Serguei Ionouchas, le représentant du parti de Zelensky « Serviteurs du peuple » a commenté la tentative échouée en tant qu'une simple malheureuse erreur technico-juridique commise par ses auteurs et a promis de la corriger.

Le patronat « atlantiste »

C'est bien ce régime totalitaire ne disposant d'aucune vision, même théorique, sur ce qui est le fonctionnement d'un état avec la structure portante autre que celle de la corruption, est celui qui est directement instauré, orchestré et soutenu sous perfusion tout au long des années par le pouvoir Occidental qui le détient qu'en tant qu'outil périssable de la lutte contre le renouveau de la puissance de la Fédération de Russie face aux intérêts de l'Occident collectif et de ses élites politico-financiers.

Les tenants du pouvoir des capitales occidentales font

passer leur « créature » pour un cas exemplaire de la lutte pour des « valeurs démocratiques » via l'appareil de propagande des médias mainstream auprès des masses électorales Occidentales profondément méprisées et transformées en un troupeau de moutons, dont l'unique rôle est de cautionner les budgets des engagements de leurs bergers nationaux et supranationaux.

Les présidents et les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de quelques autres plus modestes satellites-outils du maître outre-Atlantique agissent en association de malfaiteurs, dont l'objectif constitutif est la domination d'autres nations, afin de pérenniser la génération des bénéfiques financiers avec le minima de contrepartie. Ils sont directement coupables de l'encouragement et de la prolifération par le monde des crimes contre l'humanité et des assassinats à l'échelle des nations.

La mise en danger par des acteurs du monde non-occidental du rapport « dominant-dominé » instauré depuis un demi-millénaire et qui mène vers une grave diminution des bénéfiques financiers, fait entrer le bloc « atlantiste » dans un état d'agressivité toute particulière qui ne présage rien de bon pour le monde dans les décennies à venir.

En ce qui concerne le positionnement de leur « créature », qui est le pouvoir actuellement installé à Kiev, vis-à-vis de la guerre en cours : elle doit continuer, quel que soit le prix à payer par l'Ukraine et son peuple. **Car le jour où la guerre s'arrêtera et si le régime de Zelensky est renversé, les faits exposés sur ces pages paraîtront tout à fait modestes vis-à-vis de l'ampleur des faits de corruption qui seront mis en lumière.**

Oleg Nesterenko